



fermeture TPE à moindre frais

Par **JCGrizzly**, le **08/07/2025** à **11:04**

Bonjour,

je m'use pour faire vire mon restaurant. Je suis travailleur indépendant, je n'ai pas de salarié. J'ai 8000 € de PGE à rembourser jusqu'à avril 2026. J'ai du mal à payer les frais fixes.

Je veux fermer mon entreprise à moindre cout, comment faire ?

Je vous remercie de votre réponse, cordialement

Par **Marck.ESP**, le **08/07/2025** à **13:30**

Bonjour et bienvenue

N'hésitez pas à contacter votre CCI, qui met à votre disposition des conseillers qui peuvent vous accompagner de manière personnalisée et confidentielle, en vous apportant des premiers conseils et un suivi.

Elle peut aussi vous aider à négocier des échéanciers pour l'étalement de vos dettes sociales et fiscales auprès des services de l'État.